

PROCES VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2023

L'an deux mil vingt trois, le dix huit décembre, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie, sous la présidence de M. Maurice Locardel, Maire,

Date de convocation : 27 novembre 2023

Présents : Mme Dominique Pichelin; Mrs Maurice Locardel, , Michel Œillet, Claude Haller, Flavien Lacroix

Absente excusée : Mme Caroline Grisolet

Mme Dominique Pichelin a été nommée secrétaire

Le maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la mairie et transmis au contrôle de légalité le 18 décembre 2023

.....

20231218-001) - Prime du pouvoir d'achat exceptionnelle:

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ;

Vu le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité social territorial du 12 décembre 2023 ;

Considérant que le montant de cette prime est modulable en fonction du niveau de rémunération des agents publics dans le respect des plafonds définis réglementairement ;

L'autorité territoriale propose à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, le conseil après délibération décide à l'unanimité d'octroyer cette prime au taux de 100% aux agents communaux.

20231218-002) Eglise, travaux suivi :

Les devis ont été signés pour un montant de 308.715 € HT (y compris bureaux d'études et architecte)

Les travaux commenceront en mars 2024 et se termineront en fin d'année 2025.

Les dons restent ouverts jusqu'à la fin des travaux.

Nous remercions vivement les donateurs pour leur générosité qui contribue au maintien du patrimoine rural.

Une inauguration est prévue à la fin des travaux, à laquelle les donateurs les habitants et les co-financiers seront invités.

20231218-003) Local poubelle :

La fermeture du local décidée le 28 septembre 2023 a suscité beaucoup de problèmes.

Nous rappelons que des mails prévenant d'incivilités ont été envoyés en 2019 et 2020 avec des photos :



En 2008 un mot d'information version papier :

LOCAL POUBELLE :

Le maire rappelle que ce local est uniquement destiné à recevoir les ordures ménagères hors tri sélectif (ce qui est mis dans les caissettes bleues et jaunes).

Une benne à verre est en place au pied de la côte d'accès à Beaulieu en Argonne.

Une déchèterie est à la disposition de tous les habitants, elle est située à Vaubécourt.

La commune n'a pas à palier au manque de civisme de certain habitants.

Depuis l'origine, ce local est prévu à l'usage des résidents secondaires étant absents les jours de ramassage. Si les précédentes consignes ne sont pas respectées, le local sera supprimé.

Nous rappelons que la compétence ordures ménagères appartient à la Codécom de l'Aire à l'Argonne.

Le conseil maintient la fermeture du local.

20231218-004) Fusion des régies :

Actuellement deux régies sont ouvertes sur la commune pour le guide parlant et la brocante.

Le conseil après délibération autorise Le Maire à créer, modifier, fusionner et supprimer les régies communales en application de l'article L2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales, et donc à supprimer les régies « brocante et marchés de Noël » et « guide parlant et ventes de livres » existantes pour les fusionner en une seule régie de recettes auprès du service de la commune de Beaulieu en Argonne. Nommée Régie de recette de Beaulieu en Argonne

Date de fermeture des régies existantes : le 1^{er} janvier 2024

Date de fusion des régies : 1^{er} janvier 2024

Et l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor pour simplifier les démarches.

Mme Caroline Grisolet est nommée régisseur de cette régie

Le conseil autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires.

20231218-005) - Divers

Réseau orange : le réseau orange cuivre sera fermé à la fin 2030. Les services sur cuivre seront arrêtés et les utilisateurs de ce réseau devront avoir migré sur une autre technologie (fibre optique, satellite, réseaux très haut débit).

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire propose de lever la séance.